

# DECISION DU PRESIDENT N°24DC09

**MODIFICATION N° 1 DU MARCHE N° 23MPATVX01 - TRAVAUX DE  
RENOVATION DES BUREAUX DU SIVALOR  
LOT N° 8 : REVETEMENT DE SOLS SOUPLES**



## Le Président du SIVALOR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution. » ;

### Préambule

Considérant le marché n° 23MPATVX01 pour la réalisation de travaux de rénovation des bureaux du SIVALOR - lot n° 8 : revêtement sols souples avec la société, pour un montant de 6 418,50 euros HT ; attribué à la société PARAF ;

Considérant que des travaux de dépose de revêtements de sols prévus dans la consultation se sont avérés inutiles ;

### DECIDE

**Article 1er** : de conclure la modification en moins-value n° 1 au marché n° 23MPATVX01 (lot n° 8 : revêtement sols souples), actant d'une diminution des prestations réalisées et du montant initial du marché selon les conditions suivantes :

- Montant initial du marché :	6 418,50 € HT (7 702,20 € TTC)
- Montant de l'avenant :	- 1 342,50 € HT (1 611,00 € TTC)
- % d'écart introduit par l'avenant :	- 20.92 %
- Nouveau montant du marché public :	5 076,00 € HT (6 091,20 €)

**Article 2** : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice Générale des Services du SIVALOR, en charge de son exécution.



Fait à Valsershône, le ...15/04/2024

Le Président,

Serge RONZON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au contrôle de légalité le
- publication le

Le Président,  
Serge RONZON

Accusé de réception en préfecture  
001-257401620-20240415-24DC09-DE  
Date de réception préfecture : 16/04/2024